

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
Circonscription de VIRE

COMMUNE LES MONTS D'AUNAY
ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté N° MA-ART-2018-077

OBJET : Arrêté de circulation

Le Maire des Monts d'Aunay,

Vu la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu les articles L2213-1, L2213-2 et L2213-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu les articles R10-4, R44, R225, R227 et R417-10 du Code de la Route ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes ;

Vu l'arrêté du 16 février 1988 relatif à l'approbation des modifications de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Considérant la demande d'arrêté de circulation présentée par l'entreprise Demeco Desjouis en vue d'organiser un déménagement le mardi 11 septembre 2018 devant le 3 rue de Courvaudon à Aunay-sur-Odon, commune déléguée des Monts d'Aunay ;

ARRÊTE

Article 1 – Il est réservé un espace de quinze mètres devant le 3 rue de Courvaudon entre le lundi 10 et le mercredi 12 septembre 2018.

Article 2 – La commune est chargée de la mise en place de la signalisation règlementaire.

Article 3 - Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

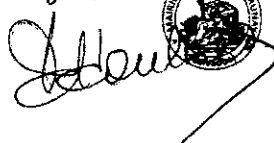

Article 4 - Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 - L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- L'entreprise Demeco Desjouis,
- Monsieur le chef de Brigade de Gendarmerie des Monts d'Aunay,
- Madame la responsable de l'Agence Routière de Maisoncelles-Pelvey,
- L'Agent Surveillant de la Voie Publique,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Aunay-sur-Odon, commune déléguée des Monts d'Aunay, le 20 août 2018.

Pour extrait certifié conforme
Par le Maire, M. Pierre LEFEVRE
Danielle HOULBERT
Adjointe
 

MAIRIE
PLACE DE L'HOTEL DE VILE
14260 AUNAY SUR ODON

Dossier : 160818
Client : 666764 - PETIT-JEAN VIVIANE
Coordinateur

DEMANDE D'AUTORISATION DE STATIONNEMENT

Présentée à :

Par l'entreprise : DESJOURS DEMECO

En vue stationner : 1 PORTEUR 50 M3 - 19T

Adresse : 3 RUE DE COURVAUDON

Pour les jours : MARDI 11/09/2018 Journée

Demande présentée le 13/08/2018.